

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de St Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Dorinda DA SILVA SANTOS AZEVEDO, Nathalie ARNOULD, Frédéric SAINZ, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absent ayant donné procuration :

Eveline HATTAT ayant donné pouvoir à Jacques JESSON

Absent excusé : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU

Date de convocation : 11 juin 2014

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur MALOTET du service environnement de la Communauté d'Agglomération de Châlons, présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une frayère et d'un plateau paysager dans le secteur de l'espace Raymond Aron pour la sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement. Ce projet s'inscrit dans l'aménagement du Canal Saint Martin.

## N°2014-50 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a demandé à la commune de Saint Martin sur le Pré de lui consentir des droits de servitudes sur la parcelle cadastrée A458 lieu-dit « Les Vinetz » (ligne électrique souterraine : Bande de 3.30 mètres de larges, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 52 mètres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## N°2014-51 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES TLPE AVEC EPI CONSEIL

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu de la charge de travail qu'occasionne la taxe locale sur la publicité extérieure, aussi bien sur documents papier et que sur site, il serait souhaitable de renouveler le contrat avec le cabinet EPI Conseil pour assurer cette mission. La durée de ce contrat est de 3 ans. La commune se charge d'établir les titres de recettes pour le règlement de cette taxe.

Les honoraires du cabinet EPI Conseil sont de 10 % des recettes perçues par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## Questions diverses

- Projet d'acquisitions dans le Centre du bourg.
- Installation d'un panneau d'information électronique par la société Visiocom sous 4 semaines.
- Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du Syndicat mixte de démoustication en aval de Châlons du 3 juin 2014 par Madame Nathalie ARNOULD, déléguée de la commune.
- Proposition de la Ville de Châlons en Champagne pour un groupement d'achat de compteurs d'eau et d'équipements de relève à distance.
- Remerciements de la part du Club des aînés pour le versement de la subvention 2014.
- Compte rendu de l'assemblée générale du foot du 13 juin 2014 par Messieurs Jacques JESSON et Jean-Philippe BROCHET.
- Brocante du foot du dimanche 15 juin 2014 : Les organisateurs sont satisfaits.
- La crèche «La souris verte» : Besoin de salles supplémentaires pour le coucher des enfants et pour les repas.
- Date à retenir : le samedi 28 juin (Gala de l'ERSM danse), ne pas oublier aussi la fête des écoles le samedi 28 juin et la course cycliste le dimanche 29 juin 2014.

Séance levée à 22 heures 40.

**Exceptionnellement, prochain conseil le mardi 8 juillet 2014 à 20 heures**